

## RÉSUMÉ FINANCIER

### ANALYSE DE LA DIRECTION

#### APERÇU

Le présent examen de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Corporation après sa troisième année d'activité doit être lu de concert avec les états financiers figurant aux pages suivantes. Les résultats de 2001 concernent la période du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001. Les résultats de l'année précédente, qui sont présentés aux fins de comparaison, concernent la période du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000.

#### Résultats financiers

Pour l'exercice 2000-2001, avant les frais de transaction et la contribution du Fonds de capital en fiducie, les dépenses excédaient les revenus de 4,014 millions de dollars; à l'issue de l'exercice précédent, les revenus excédaient les dépenses de 358 000 \$. Globalement, cela représente un changement de 4,372 millions de dollars dans les résultats d'exploitation, par suite d'une augmentation de 4,377 millions de dollars dans les dépenses et d'une modeste amélioration de 5 000 \$ dans les revenus.

La Corporation a encouru pendant l'exercice des frais de transaction de 114 000 \$ en raison du transfert des pensions des employés, du Régime de pensions de retraite de la fonction publique au Régime de pension de la Corporation. Ces coûts ont été remboursés à la Corporation à même le Fonds de capital en fiducie.

La contribution du Fonds de capital en fiducie s'est élevée à 2,307 millions de dollars en 2000-2001, en comparaison de 624 000 \$ en 1999-2000. Les éléments compris dans la contribution sont détaillés dans les notes complémentaires aux états financiers (note 13).

La contribution du Fonds de capital en fiducie est considérée comme un revenu, de sorte que les résultats définitifs de 2000-2001 affichent un excédent des dépenses sur les revenus de 1,821 million de dollars, en comparaison d'un excédent des revenus sur les dépenses de 630 000 \$ l'an dernier.

#### Modification de norme comptable

Le 1<sup>er</sup> avril 2000, la Corporation a adopté une nouvelle norme comptable visant à comptabiliser les coûts d'avantages sociaux accordés aux employés après leur départ, suivant des recommandations formulées en vertu des normes comptables généralement reconnues.

La mise en œuvre de cette nouvelle norme a augmenté les frais d'exploitation de 266 000 \$ en 2000-2001. L'impact de cette modification pour l'exercice précédent est expliqué au point 5 des notes complémentaires aux états financiers.

#### RÉSULTATS D'EXPLOITATION

##### Revenus

Les revenus totaux de 2000-2001 se sont élevés à 76,031 millions de dollars, en comparaison de 76,026 millions de dollars en 1999-2000.

Les revenus de péages se sont élevés à 73,4 millions de dollars, une modeste amélioration de 149 000 \$ par rapport à l'exercice précédent. La faible augmentation est due au nombre supplémentaire de jours de navigation pendant l'exercice 2000-2001.

Les revenus des autres activités maritimes et des droits de permis ont atteint 2,2 millions de dollars en 2000-2001, une augmentation de 32,8 % par rapport au 1,7 million de dollars de 1999-2000.

Les revenus de placements de 371 000 \$ de 2000-2001 sont en baisse de 53 000 par rapport à 1999-2000 parce que l'encaisse à court terme est demeurée plus faible au cours de l'exercice. L'entente de fiducie exige que la Corporation transfère au Fonds de capital en fiducie tous les fonds excédant les besoins à court terme, afin qu'ils soient investis.

## RÉSUMÉ FINANCIER

### ANALYSE DE LA DIRECTION

#### REVENUS (en milliers de dollars)

	2001	Réel 2000	Différence en %
Péages	73 383 \$	73 234 \$	0,2
Droits de quaiage et autres revenus de navigation	1 208	1 161	4,0
Droits de permis	1 015	513	97,9
Revenus de placements	371	424	(12,5)
Produit de la cession d'actifs	54	694	(92,2)
	76 031 \$	76 026 \$	

#### Dépenses

En 2000-2001, les dépenses de gestion et d'exploitation de l'infrastructure de la Voie maritime se sont élevées à 53,455 millions de dollars, une augmentation de 4,3 % par rapport aux dépenses d'exploitation de 51,23 millions enregistrées pour l'exercice 1999-2000.

Les salaires et avantages sociaux, qui représentent 85,8 % des dépenses de l'année, ont augmenté de 1,9 million de dollars, ou 4,3 %, pour atteindre 45,9 millions de dollars; en 1999-2000, ces dépenses s'élevaient à 44,0 millions de dollars et représentaient aussi 85,8 % des dépenses d'exploitation. Les autres dépenses d'exploitation s'élèvent à 7,5 millions de dollars en 2000-2001, en comparaison de 7,2 millions de dollars l'exercice précédent, soit une augmentation de 300 000 \$.

Le programme de renouvellement des actifs (entretien et réparations importantes aux écluses, ponts sur les canaux, bâtiments et autres éléments d'actif appartenant à l'infrastructure) a coûté 23,4 millions de dollars cette année, en comparaison de 20,9 millions de dollars l'année dernière.

La dépense d'amortissement de 3,2 millions de dollars est conforme à la norme comptable décrite au point 4d) des notes complémentaires aux états financiers; une dépense de 3,0 millions de dollars avait été enregistrée pour l'exercice 1999-2000.

#### Liquidité et fonds propres - flux de trésorerie

Les entrées nettes de fonds de la Corporation, avant les ajustements au fonds de roulement, ont diminué de 1,38 million de dollars durant l'exercice; ils sont passés de 2,96 millions de dollars en 1999-2000 à 1,58 million de dollars en 2000-2001. La diminution est attribuable principalement à la réduction nette de la contribution provenant du Fonds de capital en fiducie, de 1,68 million de dollars au titre des acquisitions nettes d'immobilisations et de 240 000 \$ au titre des frais de transaction.

Les sorties de fonds utilisées à des fins d'activités d'investissement s'élèvent à 2,68 millions de dollars; les principaux déboursés ont servi à couvrir le coût de 1,67 million de dollars d'acquisition d'immobilisations et une augmentation de 1,1 million de dollars dans le montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie au titre du paiement des obligations transférées par Transports Canada le 1<sup>er</sup> octobre 1998.

La diminution nette de 2,1 millions de dollars de l'encaisse pour l'exercice laisse un montant disponible de 454 000 \$ au 31 mars 2001.

## RÉSUMÉ FINANCIER

### ANALYSE DE LA DIRECTION

Aperçu triennal (périodes se terminant le 31 mars; montants en milliers)

	2001	2000	1999 (6 mois)
<b>Produits</b>			
Péages	73 383 \$	73 234 \$	28 675 \$
Autres revenus de navigation	1 208	1 161	395
Droits de permis	1 015	513	261
Revenu de placements	371	424	552
Gain sur la vente d'immobilisations	54	694	-
	<b>76 031</b>	<b>76 026</b>	<b>29 883</b>
<b>Charges</b>			
Fonctionnement	53 455	51 230	27 921
Renouvellement des actifs	23 398	20 898	16 964
Amortissement des immobilisations	3 192	3 028	1 262
	<b>80 045</b>	<b>75 156</b>	<b>46 147</b>
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	<b>(4 014)</b>	<b>870</b>	<b>(16 264)</b>
Encouragement au départ	-	(512)	(913)
Frais de transaction	(114)	(352)	(1 085)
Contribution du Fonds de capital en fiducie	2 307	624	19 452
<b>Excédent net des (charges sur les produits) produits sur les charges</b>	<b>(1 821)\$</b>	<b>630 \$</b>	<b>1 190 \$</b>



## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les présents états financiers de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont du ressort de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le Rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Corporation gère un système de contrôles, de politiques et de règles internes destiné à fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont convenablement enregistrés.

Nos vérificateurs externes ont libre accès auprès des membres du Comité de vérification; ce Comité a la responsabilité de surveiller que la direction ait en place des systèmes de contrôle suffisants et assure la qualité des états financiers.

Les vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche SRL, dont le rapport suit, ont vérifié les états financiers.

Guy Véronneau  
Le président et chef de la direction,

Carol Lemelin  
Le vice-président, Finance et administration

Cornwall (Ontario)

Le 2 mai 2001



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

---

Aux membres de la  
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent au 31 mars 2001 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons, qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Touche  
Comptables agréés

Le 2 mai 2001

## ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2001	2000
<b>Produits</b>		
Péages	73 383 \$	73 234 \$
Autres revenus de navigation	1 208	1 161
Droits de permis	1 015	513
Revenu de placements	371	424
Gain sur la vente d'immobilisations	54	694
	<b>76 031</b>	<b>76 026</b>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	53 455	51 230
Renouvellement des actifs	23 398	20 898
Amortissement des immobilisations	3 192	3 028
	<b>80 045</b>	<b>75 156</b>
<b>Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges avant les postes suivants :</b>	<b>(4 014)</b>	<b>870</b>
<b>Encouragement au départ (note 16)</b>	<b>-</b>	<b>(512)</b>
<b>Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges avant les frais de transactions et la contribution du Fonds de Capital en fiducie</b>	<b>(4 014)</b>	<b>358</b>
<b>Frais de transaction (note 15)</b>	<b>(114)</b>	<b>(352)</b>
<b>Contribution du Fonds de capital en fiducie (note 13)</b>	<b>2 307</b>	<b>624</b>
<b>Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>(1 821) \$</b>	<b>630 \$</b>

### ÉTATS FINANCIERS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL

Robert J. Swenor  
Directeur

Guy Véronneau  
Directeur

*(Voir les notes complémentaires aux états financiers.)*

## BILAN

AU 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2001	2000
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	454 \$	2,581 \$
Débiteurs (note 6)	4 183	4 328
Stocks de fournitures	2 238	2 132
Charges payées d'avance	392	331
	<b>7 267</b>	<b>9 372</b>
<b>Montant dû par le Fonds de capital en fiducie (note 7)</b>	<b>39 051</b>	25 966
<b>Immobilisations (note 8)</b>	<b>13 714</b>	15 269
<b>Dû du Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 10)</b>	<b>12 502</b>	12 469
<b>Actif au titre des prestations constituées (note 9)</b>	<b>2 696</b>	-
	<b>75 230 \$</b>	<b>63 076 \$</b>
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	15 443	14 619
Avantages sociaux payables aux employés	1 359	2 040
Montant dû au Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie (note 10)	16	179
Produits reportés	1 071	1 045
	<b>17 889</b>	17 883
<b>Prestations de cessation d'emploi (note 4(e))</b>	<b>12 502</b>	12 469
<b>Montant dû au Receveur général du Canada (note 11)</b>	<b>1 046</b>	2 092
<b>Passif au titre des prestations constituées (note 9)</b>	<b>14 818</b>	-
	<b>28 366</b>	14 561
	<b>46 255</b>	32 444
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	13 714	15 269
Apport garanti du Canada (note 12)	36 000	36 000
Contribution au Fonds de capital en fiducie (note 1)	(24 000)	(24 000)
Capital d'apport (note 14)	3 261	3 363
	<b>28 975</b>	30 632
	<b>75 230 \$</b>	<b>63 076 \$</b>

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2001	2000
<b>Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :</b>		
<i>Activités de fonctionnement</i>		
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	(1 821)\$	630 \$
<b>Éléments sans incidence sur l'encaisse</b>		
Amortissement des immobilisations	3 192	3 028
(Gain) perte à l'aliénation d'immobilisations	(54)	(694)
Écart pour avantages sociaux futurs	266	-
	<b>1 583</b>	<b>2 964</b>
<b>Évolution des éléments hors caisse du fonds</b>		
de roulement lié au fonctionnement	(8)	(2 039)
Paiements de prestations de cessation d'emploi	25	(66)
Diminution du montant dû au Receveur général du Canada	(1 046)	(1 047)
	<b>554</b>	<b>(188)</b>
<i>Activités d'investissement</i>		
Augmentation du montant dû par le Fonds de capital en fiducie	(1 065)	(5 821)
Augmentation (diminution) du Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie	(33)	73
Acquisitions d'immobilisations	(1 677)	(4 113)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	94	1 149
	<b>(2 681)</b>	<b>(8 712)</b>
<i>Diminution nette de l'encaisse</i>	<b>(2 127)</b>	<b>(8 900)</b>
<i>Encaisse au début</i>	<b>2 581</b>	<b>11 481</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>454 \$</b>	<b>2 581 \$</b>

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Investi en immobi- lisations	Apport garanti du Canada	Contribution au Fonds de capital en fiducie	Capital d'apport	Déficit de fonction- nement	2001 Total	2000 Total
Solde transféré au début	15 269 \$	36 000 \$	(24 000) \$	3 363 \$	- \$	30 632 \$	30 002 \$
Redressement pour avantages sociaux futurs (note 5)	-	-	-	164	-	164	-
Solde redressé au début	15 269	36 000	(24 000)	3 527	-	30 796	30 002
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	-	-	-	-	(1 821)	(1 821)	630
Investissement net en immobilisations	1 637	-	-	-	(1 637)	-	-
Écart pour avantages sociaux futurs	-	-	-	(266)	266	-	-
Amortissement des immobilisations	(3 192)	-	-	-	3 192	-	-
Solde à la fin	13 714 \$	36 000 \$	(24 000) \$	3 261 \$	- \$	28 975 \$	30 632 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (en milliers de dollars)

### 1. Constitution en personne morale

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (la Corporation) a été constituée en personne morale à but non lucratif en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 9 juillet 1998. Conformément à une entente conclue avec Sa Majesté, certains actifs de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL), société d'État, ont été transférés à la Corporation avec prise d'effet le 1er octobre 1998. Ces actifs sont reliés à l'exploitation de la Voie maritime du Saint-Laurent comprenant une voie navigable en eau profonde entre Montréal et le lac Érié (la Voie maritime). Par suite d'une autre entente conclue avec le ministre des Transports, la Corporation a assumé la responsabilité de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime pour une période de dix ans (renouvelable pour dix années supplémentaires).

Les actifs transférés comprenaient tous les biens mobiliers, les biens incorporels et le fonds de roulement de l'AVMSL. La propriété des immobilisations, des écluses, des ponts, des immeubles et autres agencements a été transférée au gouvernement du Canada à la liquidation de l'AVMSL.

À la liquidation de l'AVMSL, une fiducie a été créée pour capitaliser les droits acquis accumulés à la cessation d'emploi des employés de la Voie maritime qui devaient être transférés à la Corporation, appelée le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

En outre, à la liquidation de l'AVMSL, les fonds excédentaires de la Corporation ont été transférés à une seconde fiducie créée dans le but de financer les déficits futurs découlant de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime. Cette fiducie, le Fonds de capital en fiducie, a été créée le 1er octobre 1998 avec un capital de 29 401 \$. L'actif et le

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

passif à court terme de l'AVMSL à cette date ont été transférés à la nouvelle corporation en exigeant que le produit net de la réalisation des comptes débiteurs, après acquittement des dettes transférées de l'AVMSL, soit versé trimestriellement au Fonds de capital en fiducie.

Immédiatement après le transfert des actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1er octobre 1998 et conformément à une directive du ministre des Transports, la Corporation a transféré 24 000 \$ au Fonds de capital en fiducie pour porter les fonds disponibles à 53 401 \$ en vue de financer les déficits d'exploitation futurs conformément aux conditions de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Les transferts de fonds à la Corporation en vue de couvrir les déficits futurs éventuels seront comptabilisés comme des produits dans l'état des résultats.

La Corporation est le fiduciaire de ces deux fiducies.

La saison de navigation de la Voie maritime est une période d'environ neuf mois qui commence chaque année vers le début d'avril pour se terminer vers la fin de décembre. En conséquence, les produits sont réalisés au cours des neuf premiers mois de l'exercice (qui commence le 1er avril) tandis que la majorité des frais d'entretien et de renouvellement des actifs sont engagés pendant la période de fermeture de la Voie maritime (de janvier à mars).

### 2. Entente d'exploitation

La Corporation a été mandatée pour gérer, exploiter et entretenir la Voie maritime conformément à une Entente de gestion, exploitation et entretien qui exige que la Corporation soumette au ministre des Transports des plans d'entreprise quinquennaux pendant toute la durée de l'entente. Le plan d'entreprise englobe les produits et les frais d'exploitation prévus ainsi qu'un « Plan de renouvellement des actifs ». La Corporation est autorisée à prélever des péages et à recevoir d'autres produits pour financer l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, et à recouvrer, auprès du gouvernement du Canada, des fonds supplémentaires pour éliminer au besoin les déficits de fonctionnement, conformément aux conditions de l'entente.

L'entente susmentionnée prévoit également la formation d'un « Comité des actifs », composé de deux représentants de la Corporation et de deux représentants de la Couronne, qui examinera les plans annuels pour les besoins d'immobilisations, d'entretien et de renouvellement des actifs sous administration de la Corporation. Le Comité examinera chaque année le Plan de renouvellement des actifs et déterminera s'il est approprié ou si des changements s'imposent.

### 3. Compte de réserve de la Corporation

En vertu de l'Entente de gestion, exploitation et entretien, la Corporation est mandatée pour établir un compte de réserve théorique avec un solde initial de NÉANT \$. Le compte sera augmenté des sommes recouvrées pour les frais de fonctionnement engagés par la Corporation, au moyen d'un apport du gouvernement, d'une assurance ou d'une indemnité, ainsi que par les écarts favorables dans les frais de fonctionnement et les coûts de renouvellement des actifs entre ceux engagés au cours d'un exercice et les coûts projetés selon le plan d'entreprise. La réserve théorique sera réduite des écarts défavorables dans les coûts réels de fonctionnement et autres ajustements. Elle servira d'indicateur du montant dont les péages futurs peuvent être ajustés, au moment de tenir compte des activités futures de la Voie maritime, telles qu'elles sont contenues dans le plan d'entreprise de la Corporation. La réserve de la corporation en 2001 est de 8 475 \$ (2000 - 5 273 \$).

### 4. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) *Revenus*

Les revenus de péages et autres frais de service sont constatés à titre de produits au moment où ils sont gagnés.

b) *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures comprennent le matériel et les fournitures utilisés pour l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime. Ils englobent les pièces de rechange qui ont été transférées à la Corporation le 1<sup>er</sup> octobre 1998. Certaines pièces ont été transférées à une valeur symbolique. Les fournitures sont inscrites au coût moyen.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

### c) *Impôt sur les bénéfices*

La Corporation est exemptée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'alinéa 149(1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### d) *Immobilisations*

Les immobilisations de la Corporation comprennent les structures temporaires, les biens mobiliers comme les véhicules automobiles, les petits navires utilisés pour l'exploitation de la Voie maritime, l'ameublement et le matériel de bureau, notamment les ordinateurs et les logiciels connexes. De tels actifs sont capitalisés s'ils ont un coût initial égal ou supérieur à 3 000 \$ (trois mille dollars).

Les ajouts ultérieurs sont comptabilisés au coût. Le coût des éléments d'actif vendus, mis hors service ou abandonnés ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou imputés aux résultats. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif. La Corporation traite comme des frais d'exploitation tous les coûts d'entretien majeur et de remise en état, ainsi que tout ajout aux immobilisations actuelles de la Voie maritime qui ont été transférées au Canada lors de la liquidation de l'AVMSL (définies comme les « immobilisations gérées existantes »).

### e) *Prestations de cessation d'emploi*

Les employés de la Corporation ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et leurs conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congé de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congé de maladie par an. Le passif relatif aux prestations est comptabilisé au fur et à mesure que les prestations s'accroissent pour les employés.

### f) *Régime de retraite*

Tous les anciens employés de l'AVMSL, qui ont été transférés à la Corporation le 1<sup>er</sup> octobre 1998, font partie du Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, pour le service allant jusqu'au 31 mars 1999. La Corporation a établi son propre régime de retraite et les employés ont eu l'option de transférer leurs droits à pension au nouveau régime ou de demeurer dans le Régime de pensions de retraite de la fonction publique. Les nouveaux employés, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999, deviennent membres du Régime de pension de la Corporation.

La Corporation n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances du compte de pension de retraite de la Fonction publique.

## 5. Modification de norme comptable

La Corporation a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2000, rétroactivement, les dispositions du chapitre 3461 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés ("ICCA") qui exigent que la Corporation comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes tant que les services fondamentaux sont fournis. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations constituées au prorata des services, et reflète les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements, la progression des salaires, cessations d'emploi futures, les coûts prévus des soins de santé les taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite des membres. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Avant d'adopter cette nouvelle norme, le coût des avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi était comptabilisé selon la comptabilisation au décaissement.

La Corporation a adopté rétroactivement cette nouvelle norme, sans redresser les chiffres comparatifs. Le montant estimé des avantages complémentaires qui ne sont pas des prestations de retraite au 1<sup>er</sup> avril 2000 était 13 584 \$ selon les calculs d'un actuaire indépendant. Le montant estimé des actifs complémentaires transitoires de retraite au 1<sup>er</sup> avril

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

2000 était 1 728 \$. L'adoption des nouvelles provisions qui produit une obligation d'avantages complémentaires de retraite qui ne sont pas des prestations de retraite au 1<sup>er</sup> octobre 1998 afférentes aux employés de l'ancienne Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVSML) d'un montant de 12 020 \$ est due par le Fonds de capital en fiducie. Le solde d'ouverture du capital d'apport a été redressé de 164 \$ pour la différence entre l'obligation nette pour les avantages sociaux futurs au 1<sup>er</sup> octobre 1998 et au 1<sup>er</sup> avril 2000, dans le cadre de la modification de norme comptable pour les avantages sociaux futurs.

### 6. Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Ces comptes découlent du cours normal des activités. Ils sont généralement encaissables et payables au cours du mois suivant et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun correspond approximativement à sa juste valeur.

### 7. Montant dû par le Fonds de capital en fiducie

La Corporation a un montant à recevoir du Fonds de capital en fiducie pour assumer les obligations spécifiques de soutien de la Voie maritime comme les déficits de la Corporation et les autres besoins de trésorerie à court terme conformément à l'entente de fiducie.

Les variations du solde dû par le Fonds de capital en fiducie au 31 mars étaient les suivantes :

	2001	2000
Solde au début	25 966 \$	20 145 \$
Obligation d'avantages sociaux future de l'AVSML	12 020	-
Règlement d'indemnités d'accidents du travail	(1 046)	(1 046)
État de compte net des débiteurs d'ouverture et des créditeurs	(196)	6 243
Contribution à payer pour les dépenses d'exploitation	2 307	624
Solde net à la fin	39 051 \$	25 966 \$

### 8. Immobilisations

	Taux d'amortissement annuel	2001		Valeur comptable nette	2000
		Coût	Amortissement cumulé		Valeur comptable nette
Systèmes de technologie de l'information	20 %	14 682 \$	9 174 \$	5 508 \$	6 893 \$
Véhicules	10-20 %	5 019	3 429	1 590	1 761
Flotte	2-20 %	4 312	3 090	1 222	1 367
Machines et matériel de bureau	2-20 %	4 750	3 141	1 609	1 624
Matériel d'infrastructure	2-20 %	6 423	3 435	2 988	3 213
Immobilisations en construction	-	797	-	797	411
		35 983 \$	22 269 \$	13 714 \$	15 269 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

### 9. Avantages sociaux futurs

La Corporation a un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés qui offre aussi des avantages complémentaires autres que les avantages de retraite et qui comprennent des assurances complémentaires, l'assurance maladie et l'assurance-vie, pour les employés à la retraite. L'information concernant ce régime de retraite à prestations déterminées et les avantages complémentaires autres que les avantages de retraite, est la suivante :

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>			
Solde au début de l'exercice	3 718 \$	76 \$	25 973 \$
Coût des services rendus (employeur)	3 377	37	950
Intérêts débiteurs	453	7	1 905
Contributions des membres	1 472	-	-
Prestations versées	(200)	-	(1 168)
Transfert assumé du régime de retraite de la fonction publique	12 844	-	-
Perte actuarielle	858	9	3 178
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>22 522 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>30 838 \$</b>
<b>Actif du régime</b>			
Juste valeur au début de l'exercice	4 496 \$	- \$	12 389 \$
Rendement de l'actif du régime	576	-	-
Cotisation de la Corporation	5 172	-	1 741
Transfert du régime de retraite de la fonction publique	12 844	-	-
Cotisations des membres	1 472	-	-
Prestations versées	(200)	-	(1 168)
Juste valeur à la fin de l'exercice	24 360 \$	- \$	12 962 \$
Situation de capitalisation - excédent (déficit)	1 838 \$	(129) \$	(17 876) \$
Perte actuarielle nette non amortie	858	9	3 178
<b>Actif (passif) constaté au titre des prestations constituées</b>	<b>2 696 \$</b>	<b>(120) \$</b>	<b>(14 698) \$</b>

#### Hypothèses actuarielles significatives

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Corporation pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : (Moyenne pondérée des hypothèses au 1<sup>er</sup> janvier 2001)

	Régime de retraite	Régime de retraite supplémentaire	Autre régime
Taux d'actualisation	7,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime	6,75 %	6,75 %	0,00 %
Taux de croissance de la réémunération	2,50 %	2,50 %	2,50 %

Aux fins de l'évaluation, un taux tendenciel de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé a été fixé à 12 % pour 2001. Ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5 % en 2007 et demeurer à ce niveau par la suite.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Le taux de rendement prévu des autres régimes de retraite est à 0 % car les modalités selon lesquelles le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie a été établi stipule que tout revenu gagné par le Fonds en fiducie soit transféré au Fonds de capital en fiducie.

### 10. Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie

Ce montant représente les fonds mis de côté pour l'obligation de la Corporation découlant des prestations accumulées de cessation d'emploi des employés qui est représentée par les actifs détenus dans le Fonds pour prestations de cessation d'emploi en fiducie.

### 11. Montant dû au Receveur général du Canada

Ce solde représente la dette pour l'indemnisation des accidents du travail concernant les anciens employés de l'AVMSL, qui a été prise en charge par la Corporation à la liquidation de l'AVMSL. Les fonds pour acquitter l'obligation ont été transférés au Fonds de capital en fiducie le 1<sup>er</sup> octobre 1998 et seront décaissés par la Corporation à mesure que les demandes d'indemnisation seront payées par le gouvernement du Canada et remboursées par la Corporation.

### 12. Apport garanti du Canada

Au transfert de certains actifs de l'AVMSL à la Corporation le 1<sup>er</sup> octobre 1998, la Corporation a signé une entente de sûreté générale avec le gouvernement du Canada couvrant tous les actifs de la Corporation, attestée par un billet à ordre à terme avec garantie limitée d'une valeur nominale de 36 000 \$. Le billet est payable sans intérêt à la première des deux dates suivantes : a) le 31 mars 2018 ou b) à l'expiration, pour une raison quelconque, de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Le recours du gouvernement du Canada est limité a) à la garantie telle qu'elle est définie dans l'entente de sûreté générale et b) à la propriété hypothéquée (telle qu'elle est définie dans le contrat d'hypothèque mobilière intervenu entre la Corporation et l'AVMSL), et déduit du prix d'achat (tel qu'il est défini dans le contrat d'option intervenu entre la Corporation et Sa Majesté).

### 13. Contributions du Fonds de capital en fiducie

La Corporation est autorisée à recevoir une contribution du Fonds de capital en fiducie pour financer le déficit d'exploitation en vertu de l'entente de gestion, exploitation et entretien. Cette contribution équivaut l'excédent des dépenses sur les revenus, augmenté des acquisitions nettes d'immobilisations au cours de la période et les frais de transaction liés à la commercialisation de la Voie maritime et redressés pour les éléments hors caisse pour la dépense d'amortissement, du coût non amorti des cessions d'immobilisations et de l'écart des avantages sociaux futurs.

	2001	2000
Excédent des dépenses sur les revenus (revenus sur les dépenses)	4 014 \$	(358) \$
Rajouter : les frais de transaction	114	352
les acquisitions nettes d'immobilisations	1 677	4 113
le produit de la cession d'actifs	54	694
Déduire: les produits de la cession d'immobilisations	(94)	(1 149)
les avantages complémentaires de retraite	(266)	-
l'amortissement	(3 192)	(3 028)
Contribution du Fonds de capital en fiducie	2 307 \$	624 \$



## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

### 14. Capital d'apport

Le montant enregistré à titre de capital d'apport découle de la réévaluation des actifs, autres que les immobilisations transférées de l'AVMSL à la Corporation pour un montant de 1 \$ le 1er octobre 1998, à leur valeur comptable avant le transfert. Le capital d'apport a été redressé au cours de l'exercice pour tenir compte de l'écart pour avantages sociaux futurs.

### 15. Frais de transaction

Les frais associés au transfert des actifs et de la responsabilité d'exploitation de la Voie maritime de l'AVMSL à la Corporation, tels qu'ils sont définis dans l'entente de gestion, exploitation et entretien, qui ne sont pas récurrents, ont été imputés séparément aux résultats comme des frais de transaction.

### 16. Encouragement au départ

Au moment d'assumer la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien de la Voie maritime, certains postes ont été jugés excédentaires et, en conséquence, la Corporation a poursuivi un programme instauré à l'origine par l'AVMSL pour permettre à certains employés de prendre une retraite anticipée. Les coûts associés à ce programme, qui ne sont pas récurrents, sont imputés séparément aux résultats à titre d'encouragement au départ.

### 17. Dépenses recouvrables

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fournit des services pour d'autres entités et peut être remboursée pour les frais engagés par rapport aux coûts d'entretien et de main-d'œuvre. Durant l'exercice en cours, le total des frais recouverts s'élève à 3 380 \$ (2000 - 3 716 \$) et il a été inscrit en diminution des frais de fonctionnement.

### 18. Engagements

Au 31 mars 2001, les engagements contractuels liés au capital et autres dépenses se chiffraient à 1 782 \$ (2000 - 956 \$).

### 19. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Corporation fait l'objet de litiges pour diverses raisons. Les litiges en souffrance au 31 mars 2001 s'élèvent à 1 380 \$ (2000 - 181 \$) et ne sont pas inscrites dans les livres. La direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour la Corporation. Les litiges concernant l'exploitation et l'entretien de la Voie maritime, dont l'AVMSL a fait l'objet avant le 1er octobre 1998, sont la responsabilité de Transports Canada.

### 20. Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

*(Voir le tableau à la page suivante.)*

### 21. Chiffres comparatifs

Certain chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice écoulé.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE

TERMINÉ LE 31 MARS 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

### 20. Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

Comme l'exige la *Loi maritime du Canada*, la rémunération obtenue par les administrateurs et les dirigeants, en dollars réels, était la suivante :

a) La rémunération des administrateurs comprend des honoraires fixes et une indemnité journalière basée sur la présence aux réunions du conseil et de ses comités

<i>Nom</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Comité et poste</i>		<i>Rémunération en 2000-2001</i>
Robert J. Swenor	Juillet 1998	Conseil Régie Ressources humaines	Président Membre Membre	26 000 \$
Allan J. Donaldson	Juillet 1998	Conseil Vérification	Administrateur Président (jusqu'à novembre 2000)	12 900
Georges H. Robichon	Juillet 1998	Conseil Régie	Administrateur Président	16 800
Adrian D.C. Tew	Juillet 1998 Décembre 1999	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	19 200
Alan R. Holt	Août 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Président	20 600
Denise Verreault	Septembre 1998 Novembre 2000	Conseil Régie Vérification Vérification	Administratrice Membre Membre Présidente à partir de novembre 2000)	17 800
John E. F. Misener	Septembre 1998 Décembre 1999	Conseil Vérificateur	Administrateur Membre	17 600
Marc Dulude	Novembre 1998	Conseil Ressources humaines	Administrateur Membre	20 000
Douglas Smith	Décembre 2000	Conseil Vérification	Administrateur Membre	5 600
Rémunération totale des administrateurs pour l'exercice				156 500 \$

b) Rémunération des administrateurs eu égard à leurs responsabilités comme membres du Comité des actifs :

<i>Nom</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Comité et poste</i>	<i>Rémunération en 2000-2001</i>
Allan J. Donaldson	Septembre 1998	Président	1 800 \$
Alan R. Holt	Septembre 1998 Janvier 2001	Membre Preesident	3 800
Douglas Smith	Décembre 2000	Membre	1 600
Robert Swenor	Novembre 2000	Président	1 600
			8 800 \$

c) La rémunération des huit (8) dirigeants, incluant leur rémunération comme administrateurs, à atteint 1 133 853 \$.